

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :
Wellcom - Maguelonne Deschard
T. 01 46 34 60 60 / mde@wellcom.fr
ANFH - Kristel Hamon
T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anfh.fr
ANLCI : Virginie Lamontagne
T. 04 37 37 18 61 /
virginie.lamontagne@anlci.fr

A Paris
Le 21/05/2015

ANFH
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 12 95
k.hamon@anfh.fr

L'ANLCI et l'ANFH s'associent pour le développement des compétences clés dans la fonction publique hospitalière

Le 21 mai 2015, Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI et Mireille Stivala, présidente de l'ANFH signent une convention de partenariat entre l'ANLCI et l'ANFH.

Depuis de nombreuses années l'ANLCI et l'ANFH collaborent au niveau régional pour construire et mettre en œuvre des dispositifs à destination des agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) fragilisés dans leur parcours professionnel. Ces dispositifs contribuent au repérage, à la remobilisation et à la formation des agents.

Convaincues que la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des compétences clés contribue à la qualité des soins et de la sécurisation des parcours professionnels des agents de la fonction publique hospitalière, l'ANLCI et l'ANFH décident de poursuivre la mutualisation de leurs moyens par un accord cadre national pour :

- accompagner les établissements dans leurs projets de développement des compétences de leurs agents,
- anticiper les mutations du secteur hospitalier en contribuant à la montée en compétences des agents les plus fragilisés,
- mettre en œuvre une veille active sur les outils et les données les plus pertinentes pour le secteur hospitalier public.

Trois axes vont structurer ce partenariat :

Axe 1 : sensibiliser les établissements de la fonction publique hospitalière ;

Axe 2 : construire une offre de service adaptée à la fonction publique hospitalière ;

Axe 3 : partager des données et des bonnes pratiques.

Cette convention trouvera l'une de ses premières traductions à l'automne 2015 avec la mise en œuvre d'un dispositif de formation et de sensibilisation déployé par quatre délégations régionales ANFH.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des accords passés entre l'ANLCI et le FPSPP, le CNFPT, pour une mobilisation des acteurs de l'entreprise et des grandes fonctions publiques, traduisant la montée en charge très fort de la lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail.

L'ANFH en bref - www.anfh.fr

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **ministère de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE et pour Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), **des études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les ESAT (4,8%) et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 719 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à les **accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.

L'ANLCI en bref - www.anlci.gouv.fr

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a été créée en fin d'année 2000 sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets, échange de bonnes pratiques. L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme.

Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'une démarche de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs. L'ANLCI fédère le collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme », porteur de la Grande Cause nationale en 2013, et qui organise depuis chaque année pendant la semaine du 8 septembre les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme.

Wellcom - Maguelonne Deschard / T. 01 46 34 60 60 / mde@wellcom.fr

ANFH - Kristel Hamon / T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anfh.fr

ANLCI : Virginie Lamontagne / T. 04 37 37 18 61 / virginie.lamontagne@anlci.fr